

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)
EXTRAIT du registre des délibérations
Conseil Municipal du 26 novembre 2015

Conseillers en exercice :	33
présents :	28
pouvoirs :	3
votants :	31
abstentions :	0
voix pour :	31
voix contre :	0

Aujourd'hui jeudi 26 novembre 2015 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 20 novembre 2015, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – Mme Marianne JEANDIDIER – M. Jean-François HEROUARD - M. Romuald CARRY – Mme Françoise MANDEAU – Mme Danielle JOURZAC - Mme Stéphanie FRITZ - M. Jean-François VALEGEAS – Mme Michelle LE FLOCH — M. Claude GUINET - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Simon CLAVURIER - Mme Anne-Marie MICHENAUD – Mme Marilyne AGOSTINHO FERREIRA – M. Olivier TOUBOUL – M. Christian LE LAIN – M. Mario JAEN – Mme Véronique CLEMENCEAU – M. Cheikhou DIABY – Mme Dominique CHARMENSAT – M. Jérôme TEXIER-BLOT - M. Noël BELLIOU – Mme Emilie RICHAUD - Mme Jeanine PROVOST – Mme Maryvonne LAURENT – M. Richard FERCHAUD –

ETAIENT EXCUSES

M. Gérard JOUANNET donne pouvoir à Mme Danielle JOURZAC – Mme Pascaline BANCHEREAU donne pouvoir à Mme Marianne JEANDIDIER – Mme Florence PECHEVIS donne pouvoir à Mme Emilie RICHAUD - Mme Isabelle LASSALLE – M. Christian BAYLE -

M. Jérôme TEXIER-BLOT est nommé secrétaire de séance.

MANIFESTE FSC FRANCE DANS LE CADRE DE LA COP21

2015.154

Dans le cadre de sa politique de protection de l'environnement, la Ville est engagée sur plusieurs fronts. Elle est membre active du Réseau du Grand Ouest (commande publique et développement durable), et engagée dans une politique d'achat responsable notamment en matière de bois de construction où elle fait référence.

Dans ce contexte, FSC France (Forest Stewardship Council) a rédigé un manifeste afin de porter des propositions claires et fédératrices à destination des décideurs publics qui se réuniront à cette occasion.

L'objectif est de créer une coalition d'acteurs autour de ce document, afin d'inciter les dirigeants présents à une meilleure prise en considération de la gestion forestière responsable dans les négociations.

Il est primordial de préserver et partager la valeur des forêts, bien communs universels et lieux de vie partagés avec tous.

2015.154
nomenclature : 9.4

Pour atteindre cet objectif, les gouvernements présents sont invités à prendre des décisions fermes et effectives concernant les forêts du monde, notamment :

- En prenant des engagements clairs et transparents pour une réduction ambitieuse des émissions de CO², y compris dans les secteurs de la forêt et de l'utilisation des terres ;
- En soutenant activement la lutte contre la déforestation ;
- En promouvant dans les politiques publiques une gestion responsable de tous les types de forêts, une certification forestière exigeante et l'utilisation de produits certifiés ;
- En soutenant activement les actions qui prennent en compte tous les services rendus par la forêt, séquestration du carbone, production d'eau potable, régulation climatique... ;
- En rétablissant la participation active de tous les acteurs concernés, y compris les communautés locales et autochtones, au développement de solutions collectives.

En conséquence, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

AUTORISE M. le Maire à signer ce manifeste au nom de la Ville de Cognac.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,

Michel GOURINCHAS